



Dossier de Presse

mon  collège

Un nouvel Espace Numérique dans les collèges publics de l'Indre

Département de l'Indre

Direction de la Communication - Hôtel du Département

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

Contact presse : Muriel Bonnefond - Tél : 02 54 08 38 53 - Fax : 02 54 08 39 05 - Email : mbonnefond@indre.fr

UN NOUVEL ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES COLLÈGES DE L'INDRE

Le Conseil départemental de l'Indre met à la disposition des élèves, des enseignants et des parents un nouvel Espace Numérique de Travail (ENT) **mon e-collège**, qui remplace l'ancienne plateforme ENVOLE, pour un meilleur accès aux contenus éducatifs et pédagogiques. L'ENT Envole était porté par le Ministère de l'Éducation Nationale et n'avait pas fait l'objet d'évolution depuis plusieurs années, il comportait une technologie dépassée.

Plus moderne, complet et ergonomique, le nouvel espace numérique propose de nouvelles fonctionnalités et s'appuie sur les technologies actuelles pour favoriser le partage de l'information.

Depuis le 4 janvier 2021, tous les collèges publics de l'Indre bénéficient de ce nouvel outil. En cette période particulière en raison de la crise sanitaire, **mon e-collège** devient le relais indispensable afin d'assurer la continuité pédagogique des élèves, de partager les données de vie scolaire en favorisant l'accès aux ressources pédagogiques.

Les avantages de **mon e-collège** sont multiples :

- permettre aux **professeurs** de préparer leurs cours, partager du contenu avec leurs élèves, mais aussi de communiquer avec eux via des courriels ou l'organisation de classes virtuelles,
- apporter aux **familles** plus de facilité dans le suivi de l'évolution de leur enfant et également leur offrir la possibilité d'échanger avec l'établissement,
- accompagner au mieux les **collégiens** dans leur apprentissage au quotidien grâce à cette plateforme, plus ergonomique et dotée d'une nouvelle charte graphique, qui centralise toutes les ressources à destination des élèves et des familles, y compris l'agenda et le relevé de notes,
- **un espace de communication entre le Département et les familles** : sur la page d'accueil de l'ENT, le Département a la possibilité de communiquer sur les actions menées en faveur des collégiens et de leurs familles.

Grâce à **mon e-collège**, la connaissance continue de se transmettre, les élèves et enseignants restent plus que jamais connectés !

La prise en charge de l'ENT Mon e-college par le Département représente un coût de :

- **5 000 €** pour la mise en production (référentiel, adaptations, URL,...)
- près de **26 500 € par an**, soit 3 € par élève.
- **15 000€ /an** d'abonnement au GIP Recia

Rendez-vous sur e-college.indre.fr (espace sécurisé, réservé aux parents, élèves et administration).

D'UN POINT DE VUE ORGANISATION GÉNÉRALE

Mon e-collège est porté par le Département qui s'appuie sur un **partenariat avec les autres Départements, la Région et l'Académie.**

La plateforme est **actualisée régulièrement**, ses fonctionnalités et son ergonomie évoluent régulièrement. De plus, la plateforme de mon e-collège est **multi-établissements**, ce qui n'était pas le cas pour Envole.

Ce point est important car il permettra simplement de mettre en relation des collègues du département (ou d'autres départements de l'académie).

D'UN POINT DE VUE OUTILS ET FONCTIONNALITÉS

Certains existaient déjà, mais dans des versions anciennes et avec des fonctionnalités moindres :

- C'est le cas de **Moodle** dont la **dernière version** est maintenue à jour dans mon e-collège et a été **simplifiée**. De plus cette version étant multi-établissements comme l'ENT en entier, **les cours créés peuvent être partagés avec les autres collèges du département, de l'académie, et avec les lycées.**

De **nouveaux outils** apparaissent pour enseigner et apprendre :

- **Nextcloud** qui permet de partager, stocker, synchroniser ses documents. C'était un **service très attendu.**
- Dans Nextcloud la suite collaborative onlyoffice (traitement de texte, tableur, présentation).
- L'outil d'édition collaborative « etherpad » qui permet d'écrire des textes à plusieurs mains, de prendre des notes...
- L'outil de webconférence.

Une **nouvelle fonctionnalité** essentielle apparaît, il s'agit du **gestionnaire d'accès aux ressources (GAR)** :

- **Accès centralisé pour distribuer les ressources gratuites ou achetées.**
- **Accès à toutes les ressources gratuites du Ministère ou des partenaires de l'éducation.**
- Accès à l'outil PIX
- Cette fonctionnalité permet également à un établissement qui a acheté une ressource de la mettre à disposition des élèves simplement et en autonomie.
- Le GAR assure une **sécurité de la gestion des données des élèves entre l'ENT et les éditeurs** et assure une « tranquillité » juridique aux chefs d'établissement, la responsabilité de traitement des données étant assurée par le Ministre.

DU POINT DE VUE DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Cohérence académique avec **un seul ENT pour tous les collèges et les lycées**. Cela permet une **plus grande réactivité pour l'accompagnement et la formation**.
- Les différents acteurs de l'académie, notamment les Inspecteurs vont pouvoir s'appuyer sur cette plateforme pour les formations des enseignants. Ce point est important car il permettra une meilleure prise en compte du numérique dans des formations qui regroupent des enseignants de toute l'académie.

D'UN POINT DE VUE DES CONNEXIONS DES FAMILLES

- Mon e-collège utilise la plateforme d'authentification de l'État « **Educonnect** » qui fournit un **compte « universel » parent**. Ce compte reste fonctionnel pour toute la scolarité des enfants.
- Avec mon e-collège, le parent retrouve l'ensemble des ENT de ses enfants avec **un seul identifiant**.
- Il peut également, avec cet identifiant, **accéder aux téléservices de l'État pour le suivi de la scolarité de son enfant**.

LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DANS LES COLLÈGES

Au quotidien, le Département de l'Indre :

- assure la construction, les aménagements et l'équipement des collèges, dote les collèges des moyens financiers permettant le fonctionnement courant des établissements,
- propose un service de restauration de 800 000 repas chaque année en veillant à leur qualité nutritionnelle en partenariat avec les directions des établissements,
- gère le transport des élèves en situation de handicap,
- organise des actions spécifiques telles que les prix lauréats qui récompensent les élèves ayant eu une mention « bien » ou « très bien » au brevet,
- propose aux collégiens des activités culturelles dans le cadre de l'opération « Collégiens au théâtre » et « Indre mon pays ».